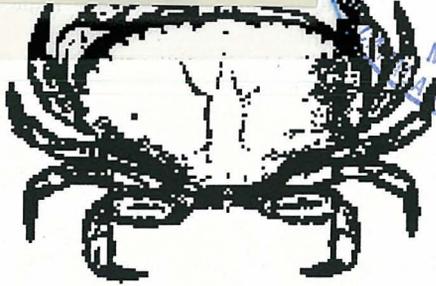




14002142



Crabe nordique de haute mer

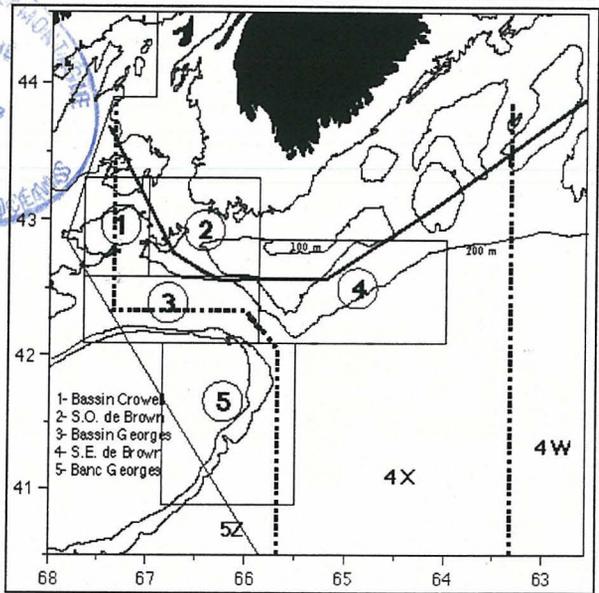
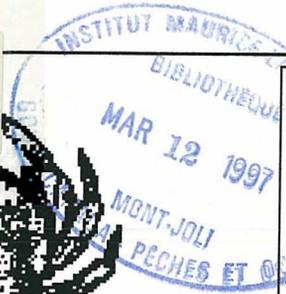
Renseignements de base

Le crabe nordique, *Cancer borealis*, est présent depuis la Nouvelle-Écosse jusqu'à la Caroline du Sud et aux Bermudes, à des profondeurs allant de la zone intertidale à 800 m. Au large de la Nouvelle-Écosse, on le trouve surtout dans des eaux dont la profondeur s'échelonne entre 50 et 300 m et la température entre 8 et 14°C. Son substrat de préférence va de rocaillieux au large du Maine au sable et à l'argile au large de la baie Chesapeake.

Comme chez le homard, la femelle porte ses oeufs sur ses pattes natatoires situées sous l'abdomen. Les larves passent par plusieurs stades planctoniques dans la colonne d'eau avant de s'installer au fond. La plupart des mâles atteignent la maturité à une largeur de carapace (LC) de 90 à 100 mm et la plupart des femelles à une LC de 85 mm. Les mâles atteignent une largeur maximale de carapace d'environ 180 mm et un poids de 0,9 kg. Les femelles ne dépassent pas 150 mm de LC et 0,5 kg. La largeur moyenne de la carapace des mâles augmente avec la profondeur de l'eau.

Les renseignements biologiques sur le crabe nordique du large de la Nouvelle-Écosse sont limités. On a trouvé des femelles ovigères en juillet et en août et observé certains signes de migration.

Depuis le milieu des années 1960, les stocks de crabe nordique sont exploités à un niveau minimal, sous forme de prises accessoires dans la pêche du homard au casier. Au début des années 1980, une pêche expérimentale du crabe nordique a été lancée sur le plateau néo-écossais, essentiellement dans les bassins LaHave et Émeraude, mais elle n'a duré que deux ans. Tous les mâles et femelles dont la largeur de carapace était supérieure à 130 mm pouvaient être gardés. Les taux de prises moyens étaient de 6,6 kg par casier levé (cl) en 1983 et de 13,3 kg/cr en 1984 avant que la pêche ne ferme pour des raisons économiques. Les relevés de recherche les plus récents ont été effectués en 1981, soit avant la pêche de 1983 et 1984. Au fil des ans, l'industrie de la pêche hauturière du homard a débarqué des prises accessoires de crabe nordique capturées dans les casiers à homard. La plupart de ces prises étaient pêchées une fois que la plus grande partie du quota de homard avait été capturée.

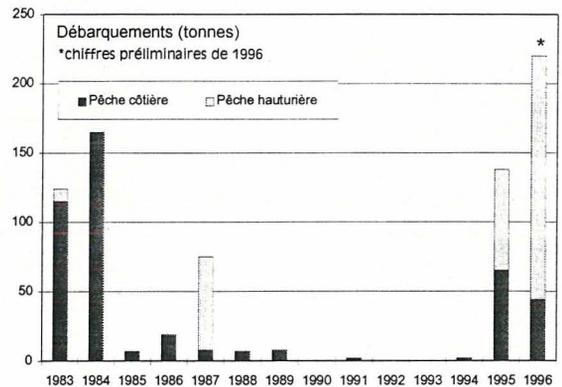


La pêche

Débarquements (tonnes)

Année	Moy. de						
	1983-90	1991	1992	1993	1994	1995	1996*
hauturiers	10	-	-	-	-	73	176
côtiers	41	2	-	-	2	65	44
Total	51	2	-	-	2	138	220

*débarquements préliminaires de 1996



Distribué par le : Bureau du processus de consultation de la Région des Maritimes, ministère des Pêches et des Océans, C.P. 1006, Succ. B105, Dartmouth, (Nouvelle-Écosse), Canada B2Y 4A2 Téléphone: 902-426-8487. C. élec. : d_geddes@bionet.bio.dfo.ca

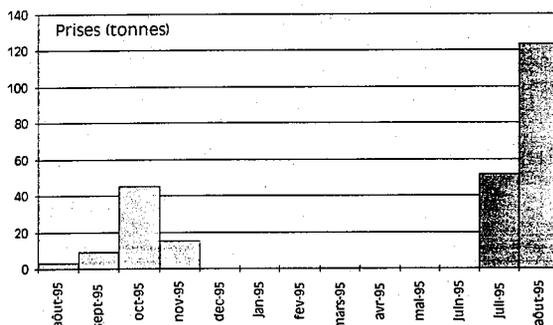
An English version is available on request at the above address.

Février 1997

Vers la fin de 1995, la pêche a repris suite à une proposition de l'industrie de la pêche hauturière du homard. L'année de pêche a commencé le 16 octobre, date d'entrée en vigueur du quota annuel de homard. La pêche se limitait aux zones traditionnelles d'évaluation du homard de haute mer et se pratiquait à l'aide des casiers utilisés pour ce dernier. Les captures devaient avoir une carapace dure, d'au moins 130 mm de large, et devaient exclure toute femelle. Dans le cadre d'un accord qu'elle a conclu avec le MPO, l'industrie fournit, à ses frais, aux Sciences du MPO des données biologiques sur la composition de l'effectif du stock (données fondées sur des échantillons prélevés en mer) et des données sur la pêche provenant des journaux de bord, ainsi que des renseignements sur les prises et l'effort.

En 1995, la flottille de pêche hauturière a débarqué 73 t de crabe nordique. Les prises mensuelles ont augmenté une fois les concentrations de crabe repérées et les marchés assurés. Elles ont diminué en novembre, alors que la flottille redirigeait son effort sur le homard.

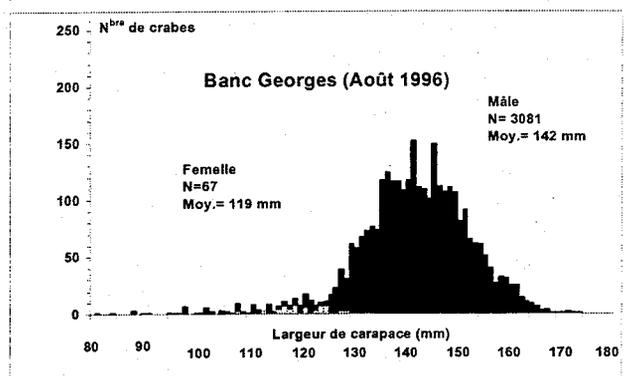
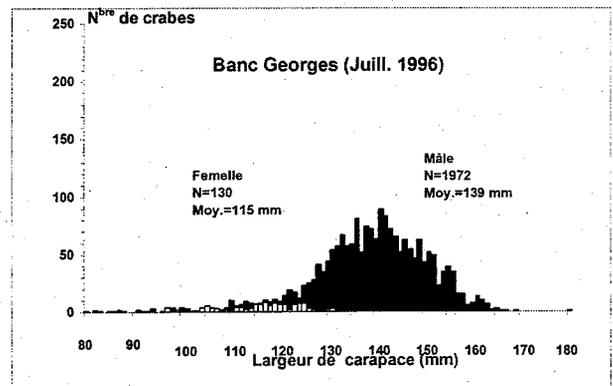
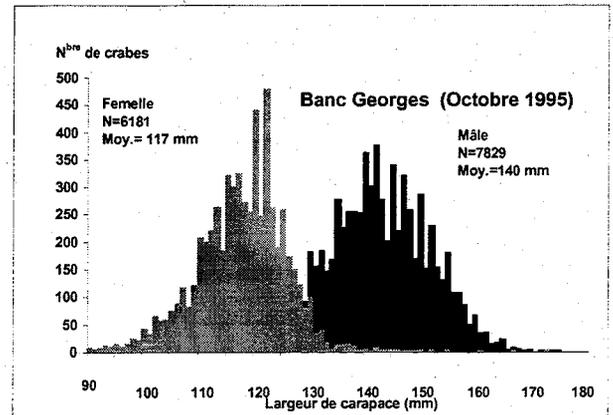
Le quota de pêche hauturière du crabe nordique de 1996 ne devait pas être supérieur au quota de pêche hauturière du homard, qui était de 720 t. La pêche du crabe nordique a repris en juillet 1996, après que la nouvelle usine de transformation fut entrée en service et que le quota de homard eut été capturé. L'usine utilise les crabes entiers pour produire de la chair de crabe et des sous-produits. Les prises d'août atteignaient presque le double de celles de juillet. Jusqu'ici, la flottille de pêche hauturière a débarqué 176 t de crabe nordique, soit 24 % du quota.

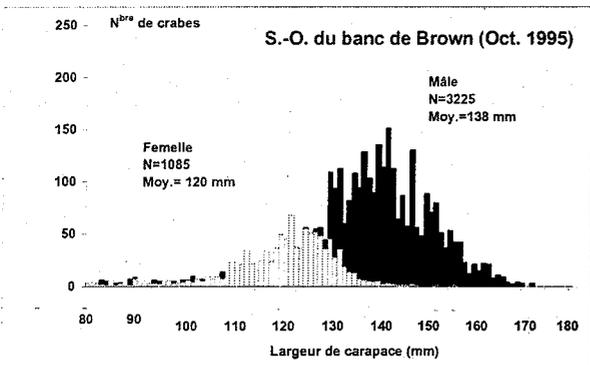
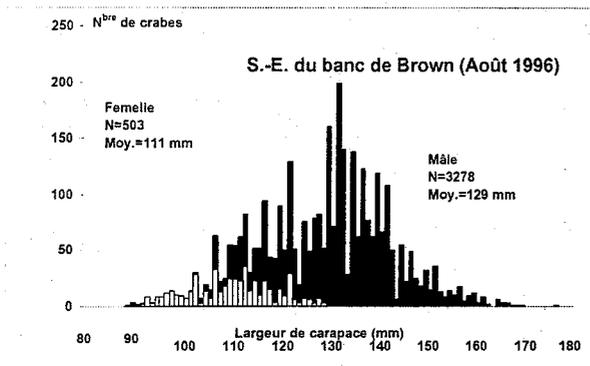
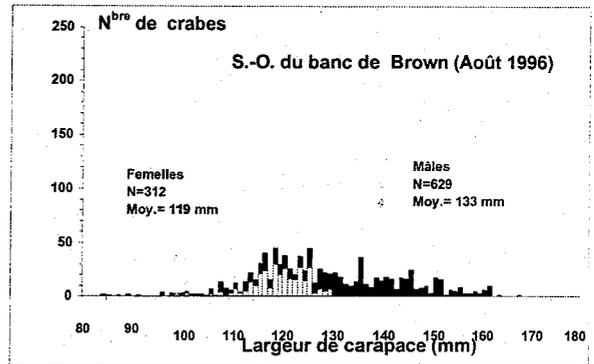
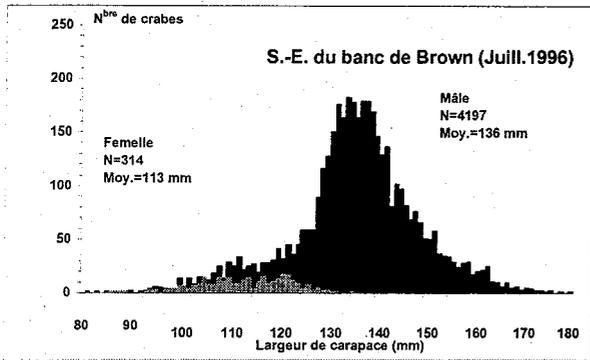
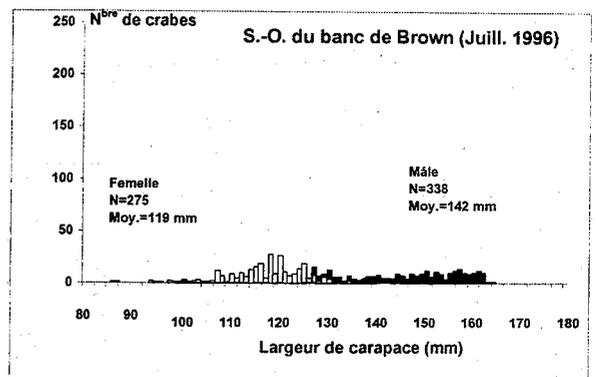
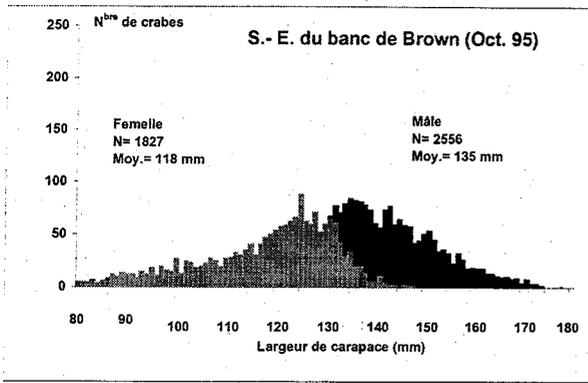


État de la ressource

Les journaux de bord et les documents de vérification au quai ont servi à fournir des renseignements sur les prises et l'effort, à partir desquels on a estimé les taux de prises. Toutes les sorties ont été assujetties à une

vérification au quai. Des échantillons mensuels prélevés en mer par zone de pêche ont permis d'obtenir des renseignements sur la distribution des mâles et des femelles selon la taille.





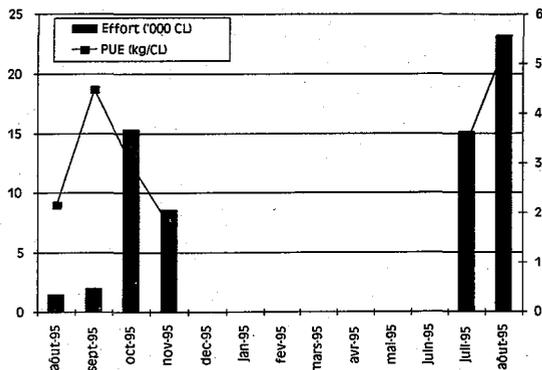
Les crabes nordiques ont été capturés à des profondeurs allant de 110 à 311 m en 1995 et de 118 à 279 m en 1996.

La moyenne mensuelle de la largeur de carapace (LC) des mâles différait selon la zone de pêche. En 1995, elle variait entre 135 et 140 mm (varie de 41 à 212 mm), tandis qu'en 1996, elle variait de 129 à 142 mm (varie de 45 à 180 mm). En 1995, le pourcentage de crabes mâles dont la largeur de carapace était supérieure à la largeur réglementaire (130 mm) sur le banc Georges, dans le sud-ouest du banc de Brown et dans le sud-est du banc de Brown était respectivement de 85 %, 81 % et 72 %. En 1996, ce pourcentage avait peu changé sur le banc Georges (87%), mais il avait diminué dans le sud-ouest du banc de Brown et dans le sud-est de ce banc, tombant à 70 %, et 65 % respectivement.

Il y avait peu de changement dans la LC moyenne des crabes nordiques selon les zones de pêche et le moment de l'année. En 1995, la LC générale s'établissait en moyenne entre 117 et 120 mm (varie de 40 à 178 mm). En 1996, elle s'établissait en moyenne entre 111 et 120 mm (varie de 76 à 157 mm). On n'a pas trouvé de femelles ovigères en 1995 et on n'en a observé que quelques-unes en 1996.

Dans toutes les zones de pêche, la plupart des mâles avait une LC supérieure à la largeur réglementaire (130

mm) et la LC de la plupart des femelles se situait sous la large réglementation.



L'effort est mesuré par le nombre de casiers levés (CL). En 1995, l'effort et les prises ont suivi les mêmes tendances. La hausse de l'effort en 1996 correspond aussi à une hausse des prises. L'effort d'août est le plus élevé à ce jour.

Le taux de prises est exprimé en kilogrammes par casier levé (kg/cl). Les taux de prises de 1995 et de 1996 ne peuvent être comparés à ceux de 1983 et 1984, années durant lesquelles les pêcheurs pouvaient garder les femelles et où ils pêchaient dans des lieux différents. Durant la saison de pêche de 1995, le taux de prises a culminé en septembre, puis a diminué à partir du moment où l'effort s'est orienté sur le homard. Le taux de prises par zone de pêche variait entre 1,39 et 3,67 kg/cl. Tel que mentionné plus haut, en 1995 le taux de prises a culminé en septembre, tandis que les prises et l'effort ont culminé en octobre. Il ressort de données recueillies pendant deux mois qu'en 1996 le taux de prises a augmenté par rapport à 1995. Le taux de prises variait de 1,9 à 7,6 kg/cl d'une zone de pêche à une autre.

Perspectives

On ne dispose pas de suffisamment de renseignements pour formuler des recommandations et des conseils sur l'état des stocks. La prudence paraît de mise si on cherche à maintenir un stock exploitable. Un recrutement suffisant à la pêche est nécessaire pour maintenir une biomasse exploitable. La variance des taux de prises dépend de l'espèce ciblée et de la période de l'année. Les taux de prises varient aussi avec la plus grande exploration des zones de pêche. Les changements dans les taux de prises ou dans l'effort ne sont peut-être pas

révélateurs de ce que la pêche peut exploiter de façon viable.

Aucune raison biologique ne justifie qu'on modifie les mesures de gestion actuelles. Il conviendrait de continuer à surveiller les taux de prises, le comportement des pêcheurs et la composition du stock selon la taille au moyen des journaux de bord scientifiques, de la vérification au quai et de l'échantillonnage en mer.

Pour obtenir de plus amples renseignements,

communiquez avec :

Maureen Butler
Tél. : (902) 426-2616
Fax : (902) 426-1862
C. élec. : M_Butler@bionet.bio.dfo.ca

ou David Robichaud
Tél. : (506) 529-8854
Fax : (506) 529-5862
C élec. : Davidr@sta.dfo.ca

Division des invertébrés
1707, rue Lower Water
C.P. 550
Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 2S7